

CÔTE D'IVOIRE

Note de cadrage/politique pour le Conseil d'Orientation ONU-REDD

Genève, 8-11 décembre 2013

La Côte d'Ivoire est fortement engagée dans le mécanisme international REDD+, tel que promulgué dans le Décret pris par le Président de la République lors du Conseil des Ministres du 24 octobre 2012. La Côte d'Ivoire est aussi membre du partenariat internationale ONU-REDD depuis 2011 et elle a été retenue comme pays prioritaire de l'Afrique pour le nouveau cycle de financement des programmes nationaux, par décision du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD de mi-2013. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire présente son ébauche de proposition de plan de préparation à la REDD+ (R-PP), et sollicite auprès de l'ONU-REDD la confirmation de son appui, à hauteur de US\$ 3 millions.

Cette demande n'est que l'aboutissement de l'engagement de l'ONU-REDD en Côte d'Ivoire depuis 2012. Une première mission d'appui-conseil politique en mars 2012 a permis au pays d'orienter l'organisation institutionnelle pour le processus REDD+, tel que promulgué par le décret susmentionné qui en détaille l'organisation. De plus, trois projets de renforcement de capacités et d'appui technique à travers l'outil d'appui ciblé de l'ONU-REDD ont suivi. Ils se sont focalisés sur l'engagement des parties prenantes, l'appui-conseil technique pour la planification sur la REDD+ et le renforcement des capacités en matière de suivi forestier.

De plus, la Côte d'Ivoire a participé à des rencontres de formation et de renforcement de capacités organisés par l'ONU-REDD en Afrique, notamment les universités REDD+ de la RDC organisées en 2010 et 2011 par le PNUD, l'atelier sur les bénéfices multiples et les sauvegardes socio-environnementales REDD+ organisé par le PNUE à Nairobi en 2013 et des ateliers sur le suivi forestier et les systèmes S&MNV organisés par la FAO depuis 2011.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est aussi membre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. La Côte d'Ivoire reçoit également depuis 2013 l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), au travers du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et de la Facilité REDD+ de l'Union Européenne (UE-REDD) pour son processus national REDD+.

Tous ces partenariats institutionnels témoignent de la volonté politique nationale de s'engager dans le processus REDD+, mais aussi de la reconnaissance internationale à l'égard de cet engagement de la Côte d'Ivoire.

Résumé du R-PP

Le R-PP de la Côte d'Ivoire est organisé selon le canevas conjoint ONU-REDD et FCPF. Il constitue l'outil de planification du processus national REDD+ sur la période 2014-2017. Il est aussi le garant d'une coordination harmonieuse des divers appuis techniques et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de l'AFD et de l'UE-REDD.

Le R-PP comprend des sections sur l'appui aux arrangements institutionnels nationaux et au fonctionnement des organes de gestion de la préparation à la REDD+, pour laquelle la mise à jour du décret sur la REDD+ du 24 octobre 2012 est prévue. Le R-PP prévoit également la mise en œuvre d'un *Plan national d'Engagement des Parties Prenantes*, qui sera complété en début 2014 avec l'appui technique et financier de l'ONU-REDD déjà en cours. Ce plan détaillera la méthodologie pour l'engagement des parties prenantes lors du processus REDD+, un plan de travail avec les activités de communication et de consultation, un calendrier et un budget.

Les Directives conjointes de l'ONU-REDD et du FCPF concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de la REDD+ fourniront le cadre méthodologique.

Par ailleurs la Côte d'Ivoire entamera lors de son processus REDD+ tel que retenu dans le R-PP, une série d'études, d'analyses participatives et d'enquêtes afin d'examiner les questions principales et les enjeux de la REDD+. Ces travaux fourniront les bases pour l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+. Ceux-ci comprendront naturellement des études sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (y compris les causes directes et indirectes et leur poids respectifs) et sur le potentiel de reforestation et d'agroforesterie. Seront aussi analysées, les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques (notamment dans les secteurs forestier et agricole) de même que la question foncière qui sera analysée en profondeur. Une étude ciblée sur la production et la consommation de bois-énergie par zone agro-écologique sera conduite. En plus, une analyse participative sur la gouvernance pour la REDD+ sera réalisée, avec l'encadrement du PNUD tout en incorporant l'expérience de l'ONU-REDD. L'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, pilier de la préparation à la REDD+ s'appuiera sur ce travail analytique, qui sera complété par des consultations, de façon itérative. Les options stratégiques seront analysées sous des angles multiples, y compris les dimensions économiques (les coûts d'opportunité et de mise en œuvre), sociale, environnementale et le potentiel REDD+ à l'issue desquelles des arbitrages seront nécessaires.

Le R-PP prévoit aussi un travail intense sur le cadre de mise en œuvre de la REDD+, qui fournira précisément les mesures et institutions requises pour les phases d'investissements REDD+ et de paiements (ceux non limités aux aspects carbone). Dans

le cas particulier de la Côte d'Ivoire, on anticipe la création d'un registre REDD+, d'un mécanisme financier de type "fonds national REDD+", d'un système consensuel de distribution des bénéfices de la REDD+ et d'un mécanisme de gestion des plaintes. Un corpus juridique pour la REDD+ sera aussi établi, comprenant notamment la caractérisation juridique des droits sur le carbone et des règles claires quant au partage des bénéfices de la REDD+. Des réformes légales seront aussi vraisemblablement nécessaires, avec notamment la promulgation d'une loi nationale sur la REDD+ qui sera élaborée et validée de façon participative. De plus, étant donné que la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ peut avoir des impacts bénéfiques ou néfastes sur les conditions de vie des populations et sur les aménités environnementales, une Evaluation Environnementale Sociale Stratégique sera conduite avec rigueur, sous la supervision technique du FCPF. Elle sera d'abord axée sur les options stratégiques de la REDD+ et elle aboutira à un Cadre de Gestion Environnemental et Social. Il permettra d'atténuer les possibles impacts négatifs et de maximiser les co-bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+. Par ailleurs, le développement d'un niveau de référence pour la REDD+ est indispensable pour évaluer les impacts réels des activités REDD+. Ce niveau de référence prendra en compte les taux historiques de déforestation et de dégradation, tout en tenant compte d'une analyse prospective faite à partir des émissions historiques de gaz à effet de serre tenant compte des circonstances nationales. Les modèles du type CongoBIOM pourront être utilisés. Finalement, le R-PP prévoit la conception d'un système national de surveillance des forêts, qui sera construit comme préalable du système de surveillance, mesure, notification et vérification du carbone forestier. La FAO fournira l'appui-conseil technique pour la construction de ce système. Toutes les informations récoltées par le système de suivi seront regroupées au sein d'une base de données, et mises à disposition des parties prenantes via le géo-portail du SNSF. Cela inclura un système d'information sur les sauvegardes, y compris les risques et les co-bénéfices sociaux et environnementaux, qui seront développés suivant les Accords de Cancun. Ce système sera lié ou même intégré au système national de suivi forestier et permettra de suivre la gouvernance, les garanties et les impacts de la mise en œuvre de la REDD+ sur les milieux environnementaux et socioéconomiques.

Ce R-PP est le résultat de plusieurs mois de planification, d'échanges techniques, de consultations et de dialogue avec des missions FCPF et ONU-REDD. Plus de 1500 participants ont pris part aux activités de sensibilisation et de consultation préliminaires, représentant les diverses parties prenantes de la REDD+, telles que communautés locales, société civile, secteur privé, administration publique, partenaires techniques et financiers, associations féminines et de jeunesse, autorités traditionnelles, élus locaux, monde universitaire et de la recherche et les médias.

Le budget du R-PP permet d'identifier et d'estimer l'appui financier des partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire, tels que l'ONU-REDD, le FCPF, l'AFD et la Facilité UE-REDD.

La Côte d'Ivoire souhaite la confirmation du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD sur la portée du financement ONU-REDD pour le processus national ONU-REDD, estimé à 3 millions de dollars américains, coûts indirects ONU-REDD exclus. Une fois ce volet financier confirmé, la Côte d'Ivoire et l'ONU-REDD prépareront lors du premier trimestre de 2014 un document conjoint de programme national et un budget détaillé, pour soumission et approbation lors de la séance du Conseil d'orientation de mi-2014. En même temps, la requête de financement soumise au Comité des Participants du FCPF est prévue à hauteur de 3,7 millions US\$. Le financement de l'AFD est déjà acquis et a déjà servi à financer des activités préparatoires sur la REDD+ en 2013. L'Union européenne à travers l'EFI a montré un grand intérêt dans le processus REDD+ de la RCI. Son appui au processus, pour l'instant autour de 150.000 US Dollars, reste à déterminer notamment en fonction des suites de l'analyse coûts/bénéfices et de la mobilisation des acteurs des filières agricoles et forestière. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) s'est aussi engagé à appuyer la mise en oeuvre de la composante 4a à hauteur de 328.000 US Dollars.

Enfin, des discussions ont lieu actuellement entre la CNREDD et le Ministère de l'Economie et des Finances pour l'attribution d'un budget de l'Etat pour les activités de préparation à la REDD+ qui pourrait se situer entre 5% et 10% du budget issus de toutes les contributions confirmés des bailleurs de fonds.

En essence, l'appui attendu de l'ONU-REDD, tel que identifié lors de missions techniques des officiels de l'ONU-REDD en Afrique, et tel que souligné en grandes lignes dans le R-PP) est censé se focaliser sur les volets suivants :

- la maîtrise du processus national REDD+, notamment à travers la fourniture de l'expertise technique et stratégique et l'appui au dialogue intersectoriel [composante 1A] ;
- l'engagement des parties prenantes, y compris le soutien à la plateforme conjointe FLEGT/REDD+ comme structure de consultation et de délibération multipartenaire, et la mise en œuvre d'un *Plan national pour l'engagement des parties prenantes* (tout en utilisant les *Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+* préparés conjointement par l'ONU-REDD et le FCPF) [composante 1C] ;
- la préparation de la Stratégie nationale REDD+, y compris l'appui aux analyses sous-jacentes (notamment sur les facteurs de la déforestation, le potentiel de

reboisement et d'agroforesterie, et la gouvernance en général) et faciliter les arbitrages autour des options stratégiques [composantes 2A & 2B] ;

- la construction du cadre de mise en œuvre de la REDD+, notamment le registre REDD+, le mécanisme financier pour la REDD+ (ou Fonds national REDD+) et le mécanisme de gestion des plaintes, domaines dans lesquels le Programme ONU-REDD dispose de l'expertise et des modèles pratiques [composante 2C] ;
- l'ébauche du Niveau de Référence pour la REDD+ [composante 3] ;
- l'établissement du système de suivi forestier (liée aux pré-requis S&MNV de la CCNUCC) [composante 4A] ; et
- l'analyse sur les bénéfices multiples de la REDD+, en alimentant la Stratégie nationale REDD+ et le futur système d'information sur les sauvegardes REDD+ [composante 4B].

Début 2014, une mission conjointe des partenaires internationaux sera organisée en Côte d'Ivoire afin d'affiner davantage le R-PP de façon coordonnée et d'avancer sur les engagements d'appui technique et financier mentionnés. Les recommandations des comités directeurs de l'ONU-REDD et du FCPF, prévus en décembre 2013, seront prises en compte attentivement afin d'aboutir à une finalisation du R-PP et à une approbation financière de ces deux plateformes vers la mi-2014.

La Côte d'Ivoire est engagée dans la REDD+ depuis 2010, et elle a entamé un exercice progressif et intense d'organisation interne pour le processus REDD+, de sensibilisation des parties prenantes et de planification technique et financière, tel que ce R-PP le démontre. Le début 2014 verra la finalisation et la validation de ce R-PP, ainsi que la sécurisation financière de l'ONU-REDD, du FCPF et de l'UE-REDD. A partir de mi-2014, la Côte d'Ivoire devra entamer la phase intense de préparation à la REDD+, prévoyant de la compléter à l'horizon 2017.